N° 22

Conseils pour la prise de conscience de la contribution du référentiel MASE à la RSE

RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises

A l'image de Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir
– Le «Bourgeois gentilhomme» – Molière –
Les entreprises engagées dans la démarche MASE font de la RSE sans le savoir.

1.Objet

Face aux défis sociétaux du XXIe siècle, une stratégie RSE a été définie au travers de 17 Objectifs de Développement Durable, issus du Global Compact des Nations Unies (ODD ou agenda 2030) qui ont été adoptés en septembre 2015 par les 193 pays membres de l'ONU.

Ces 17 objectifs couvrent des domaines aussi variés que la Santé, la Sécurité, l'accès à l'eau, la lutte contre la pauvreté, l'égalité des chances, la réussite scolaire, la diversité, la lutte contre le changement climatique ou la protection de l'environnement.
Pour en savoir plus sur les ODD :
https://pactemondial.org/17-objectifs-developpement-durable/

Par leurs activités et leurs organisations, les entreprises sont directement concernées par la RSE. Les ODD assurent un langage commun et universel qui permet aux différents acteurs de travailler ensemble dans la même direction. C'est un plus dans les relations multi-entreprises.

2. Définition

Ce «Conseil de Masecotte» permet d'apporter un éclairage sur l'apport des exigences du référentiel commun MASE - France Chimie sur la démarche RSE par la contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Si les ODD sont aujourd'hui au coeur des démarches RSE, ils s'appuient sur les Dix principes du Global Compact. Voir l'illustration ci-contre :

3. Quelques mots clés pour appréhender les ODD

Pour identifier le lien entre les exigences du référentiel Commun MASE / France Chimie et la RSE, il est essentiel de comprendre la notion de transversalité des ODD.

Exemple Réduire le risque routier **(Sécurité au Travail : ODD 8)** en organisant des réunions à distance, permet de contribuer :

- à la réduction de la fatigue **(Santé mentale et physique : ODD 3)**,
- à la réduction des inégalités **(Egalité de traitement entre les femmes et les hommes : ODD 5 et Faciliter l'accès aux réunions aux personnes en situation de handicap : ODD 10)**,
- à la réduction de la circulation routière **(Moins d'embouteillages : ODD 11)**, à la diminution de la consommation de ressources carbonées **(Consommation responsable : ODD 12)**,
- à la réduction de l'impact sur le changement climatique **(Moins de Gaz à Effet de Serre - GES : ODD 13, 14 et 15)**.
- à la participation aux réunions en distanciel **(faciliter les partenariats multi-acteurs : ODD 17)**

Chaque ODD représente un thème, il est pertinent de comprendre ce qui se cache derrière chaque titre. Voir exemples qui suivent :

Quelques clés de lecture pour appréhender les 17 ODD

Respect des droits, transparence
Veille réglementaire
Gouvernance et responsabilité

Emploi et Croissance
Personnel d'appoint
Lutte contre le Travail forcé

Sensibilisation SSE
Apprentissage, parrainage et intégration
Formation et Habilitation
Gestion des compétences

Déchets et rejets
Protection de la nature et des zones humides
Biodiversité et écosystème

Partenariats multi-acteurs (CSE/ partenaires sociaux/ salariés)
Partenariats EU / EE
Cohérence des politiques et harmonisation des normes

Sensibilisation à la qualité nutritionnelle
Intrants chimiques
Préservation des sols
Communication sur les producteurs locaux

Santé
Risques Psychosociaux
Qualité de Vie au Travail

Déchets et rejets
Protection du milieu aquatique
Biodiversité et écosystème

Consommation durable des ressources
Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets
Principes éthiques

Egalité des chances
Equité à l'embauche et dans l'évolution de carrière

Conditions de travail sûres et saines
Sécurité
Droit du travail et veille

Transition énergétique

Traitement de l'eau
Déchets et rejets

Diminution des Gaz à Effet de Serre
Gestion durable des déchets

Qualité de l'air
Réduction de la pollution
Gestion du risque industriel
Utilisation rationnelle des ressources

Technologie et procédés industriels propres
Bien-être
Gestion des coûts de prévention

Réglementation sur la discrimination
Lutte contre le sexisme et les agressions sexuelles
Sensibilisation & Tutorat
Conditions de Travail

4. Liens avec le référentiel commun MASE / France Chimie

Vous trouverez ci-dessous certaines interactions et des exemples d'exigences du référentiel, qui ne sont pas exhaustifs.

4.1 Interactions entre les chapitres de l'Axe 1 du référentiel et les ODD

1.1 Engagement de l'employeur

Pour des raisons morales, légales (**ODD 8 et 16**) et économiques, l'employeur a dans ses fonctions, l'obligation de préserver pour toutes ses activités :

- La Sécurité (**ODD 8 et 9**), la Santé (**ODD 2 et 3**) physique et morale de ses salariés.
- L'environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**)

1.2 Politique Sécurité Santé et Environnement

Les engagements pris par l'employeur sont inscrits dans une politique permettant de :

- Identifier et prévenir les risques SSE (**ODD 2, 3, 6, 8, 13, 14 et 15**), Former et habiliter les salariés / sous-traitants (**ODD 4**).
- Limiter l'appel au personnel temporaire (**ODD 1**).
- N'avoir recours qu'à des entreprises sous-traitantes ayant le même niveau de management SSE (**ODD 17**) (ou mesure compensatoire)
- S'informer de la réglementation et l'appliquer (**ODD 16**)

1.3 Objectifs Sécurité Santé Environnement

L'employeur implique chaque acteur dans l'amélioration SSE (**ODD 16 et 17**) et définit des objectifs chiffrés en matière de :

- Sécurité (**ODD 8 et 9**)
- Santé (**ODD 2 et 3**)
- Environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**)

1.4 L'organisation

L'organisation SSE prend en compte a minima :

- Les exigences réglementaires (**ODD 5, 8 et 16**).
- Les remontées d'informations du terrain et les concertations avec les salariés (**ODD 17**)

1.5 Indicateurs SSE

Plusieurs types d'indicateurs sont nécessaires :

- Sécurité (**ODD 8 et 9**)
- Santé (**ODD 2 et 3**)
- Environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**)

1.6 Planification, documentation et moyens

Planification, documentation et moyens Sécurité (**ODD 2, 3, 8 et 9**), Environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**) et plan de formation (**ODD 4**), documents réglementaires (**ODD 5 et 16**)

1.7 Information et animation SSE

Animation Sécurité (**ODD 8 et 9**), Santé (**ODD 2 et 3**) et Environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**), plan de formation (**ODD 4**), documents règlementaires (**ODD 5 et 16**)

Un exemple d'exigences de l'axe 1

Etablir une politique SSE adaptée à la taille et à la nature des activités.

Limiter l'appel au personnel temporaire contribue à créer des emplois stables et donc, de diminuer la précarité.

Mettre en oeuvre une politique Santé, doit également prendre en compte la bonne nutrition et la Sécurité alimentaire

Les principes de la politique doivent prendre en compte l'identification et la prévention des risques pour les salariés.

N'utiliser que des salariés formés et habilités si requis, participe et la montée des compétences du personnel.

La politique prend en compte l'accès à l'eau potable pour les salariés ainsi que le traitement des déchets polluants.

La politique SSE prend en compte les exigences de transition énergétique

Identifier et prévenir les risques intègrent l'analyse des conditions de travail de chacune des fonctions de l'entreprise.

La politique SSE prend en compte le traitement des déchets et la diminution des Gaz à Effet de Serre.

La politique SSE prend en compte le risque de pollution impactant la vie terrestre et la biodiversité.

La politique SSE prend en compte le risque de pollution des zones humides, des nappes phréatiques et des océans.

La politique SSE est présentée et expliquée à l'ensemble des salariés et des partenaires.

La politique SSE engage la Direction à réaliser une veille réglementaire et à appliquer la réglementation

4.2 Interactions entre les chapitres de l'Axe 2 du référentiel et les ODD

2.1 «SAVOIR» (recrutement/affectation)

L'employeur définit un dispositif formalisé de recrutement, affectation, contenant :

- Les compétences exigées (**ODD 4 et 10**).
- Les connaissances en matière SSE (**ODD 2, 3, 6, 8, 9, 13, 14, 15 et 17**).
- Les aptitudes médicales (**ODD 2, 3, 5, 8 et 16**)
- Les formations/ habilitations/ autorisations (**ODD 4**)

2.2 «SAVOIR-FAIRE» (Tuteur/Accueil SSE)

Idem 2.1 : Ce paragraphe du référentiel précise les exigences à mettre en oeuvre pendant la période d'intégration d'un nouvel arrivant (parrainage, formation et habilitation).

2.3 «SAVOIR-ETRE» (Culture SSE)

Idem 2.1 : Ce paragraphe permet de vérifier la bonne prise en compte de la culture SSE par le nouvel arrivant.

Un exemple d'exigences de l'axe 2

Transmettre à tous les salariés le «Savoir», le «Savoir-faire» et le «Savoir-être», nécessaires à la tenue de leur poste de travail

Mettre en oeuvre un dispositif Santé, prend également en compte la bonne nutrition et la sécurité alimentaire.

Mettre en oeuvre un dispositif SSE permet de sensibiliser les salariés à leur bien être et leurs conditions de travail.

Former les salariés pour leur permettre de travailler en toute sécurité participe à la montée en compétences.

Prendre en compte les différences F/H dans la culture SSE permet de travailler ensemble dans les meilleures conditions.

La sensibilisation prend en compte l'accès à l'eau potable pour les salariés et le traitement des déchets polluant.

La sensibilisation Sécurité intègre l'analyse des conditions de travail de chacune des fonctions de l'entreprise.

La sensibilisation encourage les salariés à innover pour utiliser des procédés industriels plus vertueux.

Prendre en compte l'égalité des chances

La sensibilisation permet de mieux prendre en compte le traitement des déchets et la diminution des GES.

La formation permet d'entraîner l'ensemble des salariés dans un cercle plus vertueux.

La formation permet aux salariés de mieux connaître la réglementation et mieux l'appliquer.

La sensibilisation permet aux salariés de mieux comprendre les impacts de leurs activités sur la biodiversité.

La formation permet d'entraîner l'ensemble des salariés dans un cercle plus vertueux.

4.3 Interactions entre les chapitres de l'Axe 3 du référentiel et les ODD

3.1 Analyse des risques SSE

L'analyse est réalisée suivant une méthode définie par l'employeur et prend en compte les 9 principes généraux de prévention, tels que :

- Les moyens humains (**ODD 3, 4, 5, 8 et 16**).
- Les méthodes utilisées et les équipements (**ODD 3, 8, 9 et 16**)
- Les aspects environnementaux (**ODD 6, 13, 14 et 15**)
- Les locaux de vie (**ODD 2 et 3**)
- Les modalités de gestion des situations d'urgences (**ODD 3, 4, 8, 13, 14, 15, 16 et 17**)

3.2 Préparation

La préparation s'appuie sur l'analyse des risques et répond donc aux mêmes ODD

3.3 Réalisation

La réalisation s'appuie sur l'analyse des risques et répond donc aux mêmes ODD

3.4 Retour d'expérience

Le retour d'expérience s'appuie sur l'analyse des risques et répond donc aux mêmes ODD

Un exemple d'exigences de l'axe 3

Etablir et mettre à jour les analyses de risques

L'analyse prend en compte les risques pouvant impacter la sécurité alimentaire des salariés (hygiène, chaine du froid...)

L'analyse formalise les risques sur la Santé des salariés et identifie les actions de prévention à mettre en oeuvre

L'analyse de risques identifie les actions de communication et de sensibilisation à réaliser

L'analyse de risques prend en compte les spécificités femmes/hommes en fonctions des risques identifiés.

L'analyse prend en compte le besoin d'accès à l'eau en fonction des postes de travail (E.E / E.U).

L'analyse formalise les risques sur la Sécurité des salariés et identifie les actions de prévention à mettre en oeuvre.

L'analyse prend en compte les méthodes de travail et les procédés industriels pour diminuer les risques.

L'analyse SSE prend en compte le traitement des déchets et les émissions de GES.

L'analyse prend en compte le stockage des produits et la gestion des déchets ayant un impact sur la vie terrestre.

L'analyse prend en compte le stockage de produits et la gestion des déchets ayant un impact sur la vie aquatique.

Le partage de l'analyse des risques avec les partenaires contribue à la prise en compte commune de la prévention.

L'analyse des risques et sa mise à jour répondent à des exigences règlementaires.

4.4 Interactions entre les chapitres de l'Axe 4 du référentiel et les ODD

L'axe 4 a pour objet d'évaluer l'efficacité des axes 1, 2 et 3. Nous y retrouverons donc l'ensemble des ODD cités précédemment.

4.1 Mise en oeuvre et application du système

Les différents dispositifs définis par l'employeur doivent être adaptés, connus et appliqués :

- Connaissance et application du système par les salariés et les partenaires (**ODD 4 et 17**).
- Application du système Santé (**ODD 2 et 3**).
- Application du système Sécurité (**ODD 8 et 9**)
- Application du système Environnement (**ODD 6, 7, 13, 14 et 15**)

4.2 Audit système

L'audit système permet de s'assurer que les dispositifs mis en place et leur application sur le terrain respectent les exigences du référentiel MASE-FC.

4.3 Analyse des situations dangereuses, presqu'accidents et accidents, maladies professionnelles.

L'analyse de l'événement permet de déterminer les causes profondes et les actions de prévention associées en matière de :

- Sécurité (**ODD 8 et 9**)
- Santé physique et mentale (**ODD 2 et 3**).
- Environnement (**ODD 7**)

Cette analyse doit être conduite par des personnes formées et expérimentées (**ODD 4**).

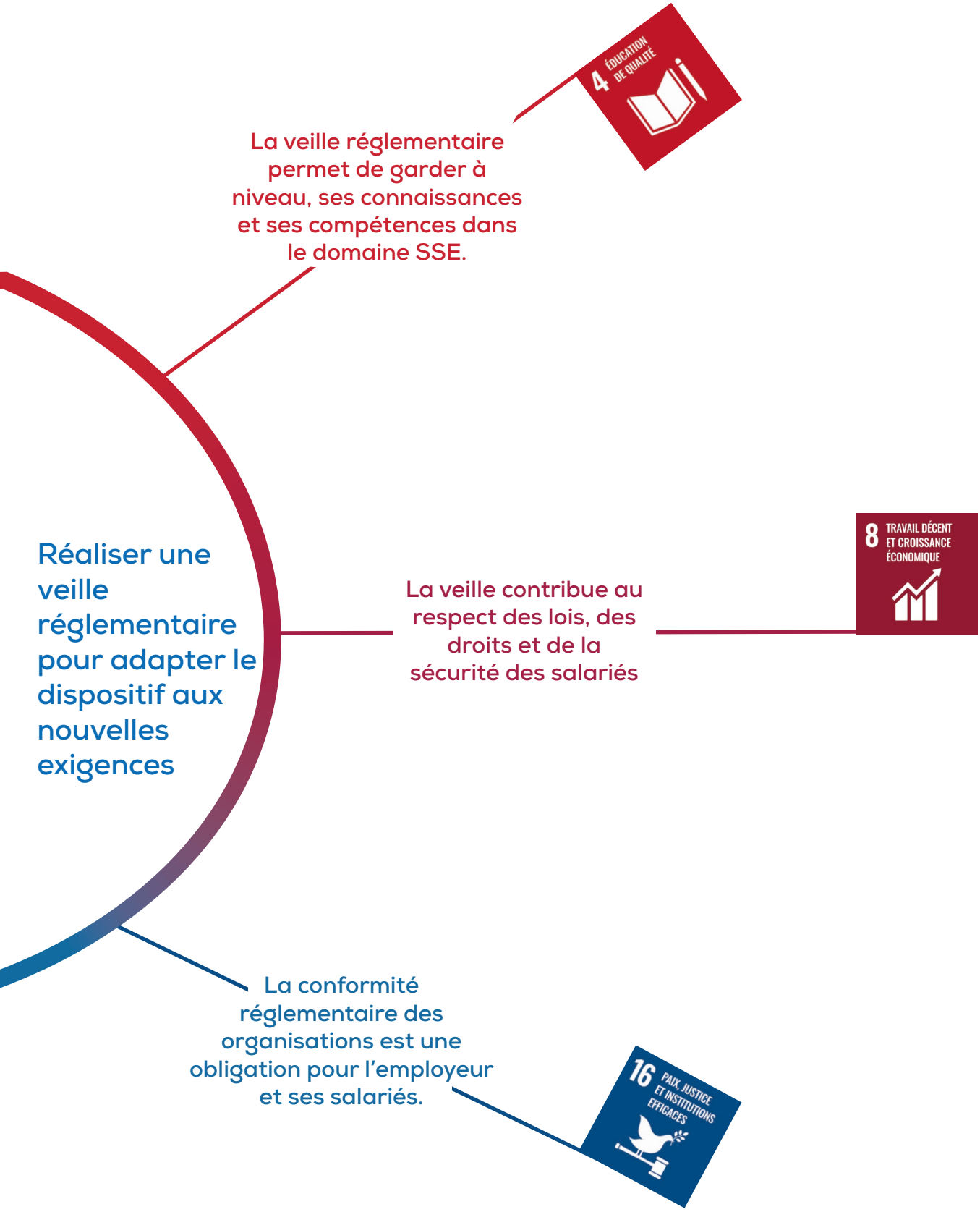
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
La veille réglementaire permet de garder à niveau, ses connaissances et ses compétences dans le domaine SSE.
Réaliser une veille réglementaire pour adapter le dispositif aux nouvelles exigences
La veille contribue au respect des lois, des droits et de la sécurité des salariés
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
La conformité réglementaire des organisations est une obligation pour l'employeur et ses salariés.
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

4.5 Interactions entre les chapitres de l'Axe 5 du référentiel et les ODD

L'axe 5 a pour objet d'évaluer l'efficience des axes 1, 2, 3 et 4. Nous y retrouverons donc l'ensemble des ODD cités précédemment.

5.1 Système de management

Ce chapitre a pour objectif de statuer sur l'efficience du système SSE mis en place.

5.2 Bilan SSE et 5.3 Actions d'amélioration

Idem à 5.1 : Ces chapitres consistent à vérifier qu'un bilan du système SSE est régulièrement réalisé et que des décisions de mise à jour, d'évolution et d'amélioration sont définies.
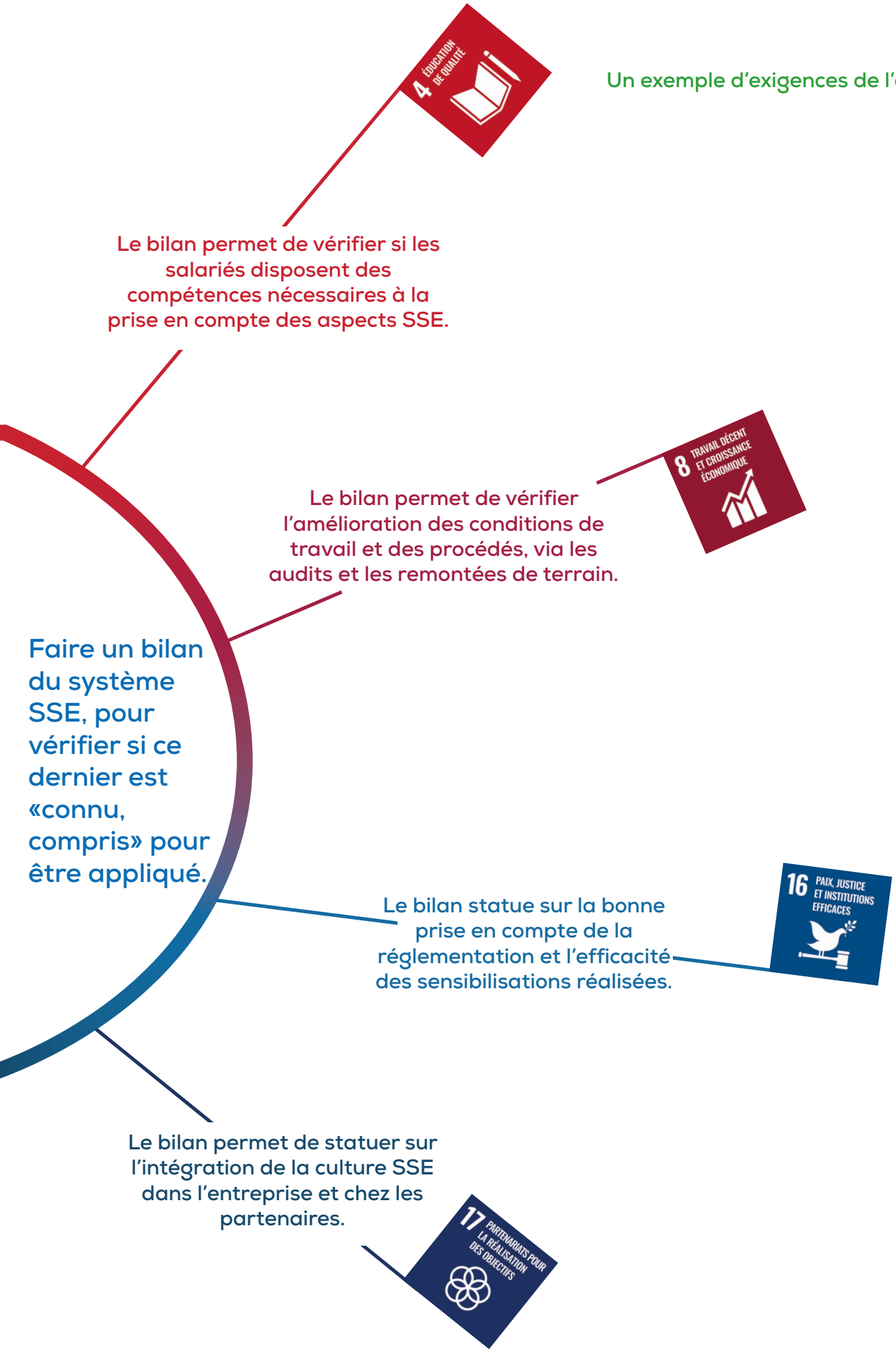
Un exemple d'exigences de l'axe 5